

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR MEMBRE DE FAMILLE D'UN BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Photographie d'identité récente - Numéro EPhoto

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

Si vous êtes un mineur émancipé

Veuillez joindre un des justificatifs suivant :

- Décision du juge de tutelles
- Acte de mariage

DOMICILE

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

Veuillez joindre un des justificatifs de domicile suivant :

- Une facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou une copie du bail de location ;
- ou une copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

Si hébergement à l'hôtel :

Veuillez joindre les justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hôtelier ;
- Une copie de la facture du dernier mois.

Si hébergement chez un particulier :

Veuillez joindre les justificatifs de domicile suivant :

- Une attestation de l'hébergeant datée et signée,
- Une copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour,
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité ou sa carte de séjour n'est plus à jour.

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR MEMBRE DE FAMILLE D'UN BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

Liste des documents justificatifs à fournir

Vous devrez fournir sous forme numérique tous les documents justificatifs demandés en vous assurant de leur lisibilité, ainsi que leur traduction lorsque ceux-ci sont rédigés en langue étrangère. Vous pouvez consulter la liste des traducteurs agréés en suivant ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>

Vous devez respecter les formats suivants : .jpg, .pdf, .png, .bmp, .tiff et ne pas dépasser 10Mo par fichier.

MOTIF DE SÉJOUR

Vous remplissez les conditions :

CONJOINT, PARTENAIRE DE PACS OU CONCUBIN

Votre conjoint, partenaire ou concubin est bénéficiaire d'un titre de séjour réfugié ou protection subsidiaire.

SI VOUS ÊTES MARIÉ(E) :

- Copie intégrale de l'acte de mariage ou livret de famille
- Ou Certificat de mariage délivré par l'OFPRA

SI VOUS ÊTES EN UNION CIVILE :

- Copie du contrat d'union civile

ENFANT, JEUNE MAJEUR (DANS L'ANNÉE DE MES 18 ANS) ET ENTRÉ MINEUR EN FRANCE

Vous êtes entré mineur en France avec l'un de vos parents qui bénéficie d'un titre de séjour réfugié, protection subsidiaire ou apatride et vous sollicitez un titre de séjour membre de famille BPI dans l'année qui suit votre dix-huitième anniversaire.

- Certificat de naissance ou livret de famille délivrés par l'OFPRA ou copie intégrale de l'acte de naissance ou copie du livret de famille

PARENT (PÈRE OU MÈRE)

Vous êtes ascendant direct au premier degré d'un enfant mineur non marié bénéficiaire de la protection de la France (réfugié, protection subsidiaire ou apatride).

- Copie intégrale de l'acte de naissance ou copie du livret de famille ou décision d'adoption